



## rétractation mandant de location et gestion

Par **aurelia25101**, le **04/08/2011** à **23:08**

bonjour,

ça fait plusieurs mois que je ne parviens pas à vendre mon bien alors j'ai décidé de le louer. j'ai donc signé lundi un contrat de location et de gestion pour mon bien avec une agence. sauf qu'aujourd'hui, j'ai été contacté par une personne qui a déjà visité mon bien il y a quelques temps et qui s'est finalement décidé à l'acheter. d'ailleurs, on a signé le compromis de vente.

j'imagine que l'agence va mal prendre cet imprévu de dernière minute mais peut-elle m'empêcher de vendre? va-t-elle me réclamer quelque chose ou frais?

sachant qu'à ce jour, je n'ai pas encore reçu le contrat signé, je ne connais pas les clauses du contrat.

Par **Domil**, le **04/08/2011** à **23:36**

Si le logement est loué, vous ne pourrez pas le vendre libre, enfin, si, dans 3 ans sauf si le locataire part avant

Vous avez signé un compromis de vente sans savoir si le bien était loué ?

Par **aurelia25101**, le **05/08/2011** à **00:29**

non il n'y a pas encore de locataire

est-ce que l'agence peut me reprocher quelque chose légalement?

est-ce que je lui dois des frais?

Par **Domil**, le **05/08/2011** à **00:39**

Relisez le contrat pour connaître les modalités de résiliation